



Montréal le 15 juin 2022

Monsieur le Ministre Lionel Carmant
Ministère délégué à la Santé et aux Services sociaux
Ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca

Madame Dominique Breton
Sous-ministre adjointe,
Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés
dominique.breton@msss.gouv.qc.ca

Objet : Travaux sur les documents structurants le PSOC

Monsieur le Ministre,
Madame Breton,

La présente vise à vous transmettre la position adoptée par les membres de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles relativement aux travaux sur les documents structurant le PSOC. Cette position a été prise lors de l'assemblée générale annuelle du 2 juin dernier, après examen des propositions transmises le 27 mai par la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires. Elle a été résumée lors de la rencontre du 14 juin avec Monsieur le Ministre.

Réitérant leur motivation envers la réalisation de la phase 2 des travaux touchant l'amélioration du PSOC mission globale, les membres de la Table apprécient que ceux-ci soient de nouveau planifiés. Rappelons que la phase 2 était annoncée avant même la fin des travaux menés à l'automne 2019, lesquels ont permis la production en 2020 du *Cadre de gestion ministériel du Programme de soutien aux organismes communautaires pour le mode de financement en soutien à la mission globale* (cadre de gestion ministériel). Rappelons également que cette phase 2 vise à poursuivre les discussions n'ayant alors pu se conclure quant à l'harmonisation du PSOC, faute des conditions nécessaires à l'atteinte de consensus.

Les membres de la Table souhaitent que la phase 2 débute le plus tôt possible à l'automne 2022, et ce, dès la fin des échanges sur les modes de financement complémentaires que sont les projets ponctuels et les ententes pour des activités spécifiques.

Considérant les écueils rencontrés ces derniers mois quant à la planification et à la nature des travaux souhaités par la DSSGAC, nous demandons que les travaux sur la phase 2 soient précédés de discussions visant à convenir de tous les aspects qui permettront leur bon fonctionnement, d'autant plus que ceux-ci nécessiteront plusieurs années d'efforts collectifs.

La Table veut donc être impliquée notamment dans la détermination des sujets à aborder, du mandat du comité de travail, des modalités encadrant les travaux, incluant les échéanciers, des instances qui y participeront et qui seront consultées, ainsi que des moyens, financiers et autres, qui seront mis en place pour soutenir la participation du milieu communautaire.

De plus, conformément à une pratique qui avait cours lors de travaux précédents, notamment entre 2003 et 2013, nous demandons qu'une participation politique soit prévue, lors d'étapes à convenir.

Pour les membres de la Table, il est primordial d'obtenir l'engagement formel du ministre envers les travaux de la phase 2, non seulement afin qu'ils débutent rapidement, mais que les conditions de son succès soient rassemblées.

Pour que débute rapidement la phase 2, nous estimons, ainsi que cela a été envisagé le 27 mai avec la DSSGAC, que les travaux pour fournir au Secrétariat du Conseil du Trésor les normes des modes de financement par projets ponctuels et par ententes pour des activités spécifiques ne peuvent que se faire à partir du document déjà en vigueur, soit le Cadre normatif adopté en mars 2020. C'est donc sur la base de ce document que la Table transmettra sa vision de ces deux modes de financement complémentaires, dans l'objectif qu'ils soient adéquatement présentés dans la norme en vigueur. Nous spécifions que le document à bonifier par ces travaux est celui de 2020 pour éviter la confusion possible entre cette édition et la version de travail déposée en novembre 2021 par la DSSGAC, sous le titre « Proposition Normes de programme ». Nous estimons que la version de travail de 2021 ne constitue pas une base de discussion acceptable, ainsi que nous l'avons exprimé dans notre correspondance du 8 décembre 2021.

Quant au fonctionnement de cette partie des travaux, dont la finale est actuellement prévue au début novembre 2022, il souffre toujours des défauts que nous avons soulignés préalablement, lesquels empêchent de véritables échanges de vues – par la discussion. En effet, les rencontres prévues sont trop courtes pour permettre des discussions et ne permettent pas aux instances consultées d'échanger entre elles. De plus, les analyses de ces dernières quant aux documents de travail sont rassemblées par la DSSGAC, sans être partagées aux autres instances concernées, ni par écrit, ni autrement. Ce fonctionnement manque de transparence et équivaut à du travail en silo, ce qui empêche l'élaboration de solutions adaptées au contexte.

La Table demande donc que le fonctionnement des travaux sur les normes des modes de financement par projets ponctuels et par ententes pour des activités spécifiques soit modifié, afin que les travaux se fassent dans la transparence et que des moments de discussions multipartites soient prévus.

Pour cette première portion des travaux, les membres de la Table attendent également que le ministre s'engage formellement envers les améliorations que nous venons d'exposer.

En terminant, nous souhaitons souligner que les travaux mentionnés dans cette lettre auront des conséquences sur la durée de la période de transition quant à l'application des huit critères de l'action communautaire autonome pour le volet mission globale. Ayant entendu la volonté politique et administrative de prolonger la période de transition, nous souhaitons pouvoir en discuter rapidement, afin que les organismes subventionnés, autant que les gestionnaires du programme, aient bientôt l'heure juste à cet égard. La Convention triennale du PSOC étant elle aussi tributaire des travaux en cours et à venir, nous souhaitons également pouvoir discuter rapidement des différentes avenues, que ce soit pour envisager un autre addenda ou pour déterminer un processus de révision en bonne et due forme, ce qui nécessitera d'y consacrer le temps et les énergies nécessaires.

La Table s'est toujours fait un point d'honneur de contribuer positivement aux travaux initiés par le MSSS. La rigueur de ses analyses et sa vigilance ont maintes fois été remarquées, que ce soit par les responsables des divers niveaux d'administration du PSOC, par les responsables politiques, ou de la part du milieu communautaire.

La Table a toujours fait preuve d'une grande rigueur dans ses analyses et sa contribution aux travaux et aux discussions, tant au niveau politique qu'administratif, est reconnue. Les demandes qu'elle formule ici quant à sa participation aux travaux avec le MSSS sont issues de la volonté des membres de la Table et sont à la mesure de sa responsabilité face aux organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), en tant qu'interlocutrice communautaire nationale.

Pour toute question ou commentaire, nous vous invitons à communiquer avec Mercedes Roberge, coordonnatrice de la Table, au 514-690-7826.

En vous remerciant pour l'attention portée à nos demandes, veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Madame Breton, l'expression de nos sentiments distingués.



Gaëlle Fedida, Présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

C.C.

Madame Josée-Anne Goupil
Madame Marylaine Chaussée
Madame Danielle Rioux
Madame Patricia Chartier, Coalition des tables régionales d'organismes communautaires
Les membres de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles